



**Ville d'Andenne**

Jumelée avec Chauny et Berghem (Erfst)

Andenne, le 1<sup>er</sup> mars 2000

Centre Administratif – Place du Chapitre, 7  
5300 ANDENNE - T 085/849.595 - F 085/849.581

**Monsieur Manfred PETERS**  
**Président du Comité de Défense**  
**d'Andenne,**

**Rue de la Ferme Romaine, 3**  
**5300 SEILLES**

**N/Réf** : **Environnement /2000.02/210/MD.LG**  
**Objet** : **Nuisances environnementales – Votre courrier du 5 janvier**  
**2000.**

Monsieur le Président,  
Monsieur PETERS,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'évolution des nuisances dont vous avez bien voulu faire l'inventaire.

1. Décharge d'Anton (ancienne carrière Moreau).

La naissance de cette ancienne décharge remonte à l'année 1981, lorsque le site fut exploité pour recevoir des déchets ménagers et les boues de dragage issues de la construction d'un pont barrage sur la Meuse. Le permis octroyé par la Députation permanente de la Province de Namur pour cette activité, visait notamment la possibilité d'enfouir dans cette décharge des ordures ménagères, pour autant qu'elles ne revêtent pas le caractère de « déchets toxiques » et des obligations assez strictes, comme par exemple poser sur le fond et les parois latérales de la décharge un système d'étanchéité. Aucune de ces obligations d'étanchéité n'ont été respectées. En fin de vie, la décharge fut simplement recouverte d'une simple couche de terre limoneuse et caillouteuse non imperméable et de moins d'un mètre d'épaisseur.

La ville d'Andenne a dénoncé, à près de 80 reprises, l'inexécution des conditions d'exploitation tant à l'exploitant qu'auprès des autorités de tutelle compétentes (Province et Ministère) ;

Dès 1991, suite à diverses actions de sensibilisation, le Ministre de l'environnement de la Région wallonne mandate la SPAQuE aux fins de caractériser le site et de prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient.

Au début de l'année 1993, une torchère de mesure d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>/h. fut installée à l'entrée de la décharge afin de brûler le biogaz déjà collecté provisoirement et d'en estimer le gisement.

Fin 1995 de nouveaux travaux furent entrepris afin de compléter et optimiser le réseau de dégazage de la décharge d'Anton.

De nombreuses opérations de génie civil visèrent également à donner à la décharge un profit mieux adapté et plus favorable au ruissellement des eaux de pluie.

En décembre 1996, une nouvelle torchère de 500 m<sup>3</sup>/h. fut mise en activité.

En septembre 1999, un module de cogénération, composé d'un groupe électrogène à système de récupération de chaleur a été installé sur le site et mis en service.

Depuis lors, l'électricité produite à partir du biogaz d'Anton est utilisée en partie pour l'alimentation propre de l'Institut St Lambert et pour le solde injectée sur le réseau public de l'Association Liégeoise d'Electricité.

Les prochaines phases de la réhabilitation programmées pour l'année 2000, consisteront tout d'abord à assurer la reprise et le traitement des lixiviats qui continuent à s'écouler en contrebas de la décharge, de même qu'à épurer les eaux de l'étang noir, contaminées.

Les travaux de réhabilitation et de surveillance sont donc bien en cours.

## 2. FONDERIES LECOMTE.

Vous trouverez en annexe de la présente une copie du rapport d'intervention du Service environnement.

A la lecture de ce rapport, vous constaterez que la SA. FONDERIES LECOMTE a déjà réalisé de nombreux investissements afin de réduire l'impact environnemental de ses activités.

Néanmoins, certains travaux doivent encore être entrepris et le problème d'évacuation du laitier reste entier.

Vous trouverez encore en annexe de la présente, une copie du courrier que nous avons adressé à la Police de l'environnement afin qu'elle nous fasse un rapport synthétique sur les activités de la SA. FONDERIES LECOMTE du point de vue des infractions et des mesures particulières qui lui sont appliquées.

Fin de ce mois de février, Messieurs Vincent SAMPAOLI, Echevin de l'environnement, Marc DEGREEF, Conseiller en environnement, ont eu une réunion de travail avec les représentants de la SA. FONDERIES LECOMTE afin de définir un planning précis des travaux qui restent encore à réaliser dans le cadre de la diminution de l'impact de leurs activités sur l'environnement.

### 3. LES AFFINERIES DE LA MEUSE.

Le Service environnement de la ville d'Andenne a pris rendez-vous avec l'exploitant des AFFINERIES DE LA MEUSE afin d'évaluer avec lui l'ensemble des mesures qui ont été prises par sa société afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

Soyez assuré que les Services communaux restent à votre disposition pour vous communiquer toutes informations complémentaires relatives aux dossiers évoqués dans ce courrier ou tout autre dossier environnemental dont vous souhaiteriez débattre.

En attendant de vous rencontrer ce 3 mars, veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur PETERS, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE COLLEGE,  
LE SECRETAIRE ff, LE BOURGMESTRE,  
Ph. CREFCOEUR C. EERDEKENS

